

Christophe MERIENNE

Olivier BOISNARD

Loïc GRANGER

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

HABITAT JEUNES LAVAL

24, Rue Mazagran

53000 - LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2012

(du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012)



15, rue des Bordagers - CHANGÉ
CS 92107

53063 LAVAL CEDEX 9

Tél. 02 43 53 81 61

Fax. 02 43 53 61 80

socomo@socomo.fr

www.socomo.fr



Christophe MERIENNE

Olivier BOISNARD

Loïc GRANGER

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

HABITAT JEUNES LAVAL

24, Rue Mazagran

53000 - LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2012

DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012



15, rue des Bordagers - CHANGÉ
CS 92107

53063 LAVAL CEDEX 9

Tél. 02 43 53 81 61

Fax. 02 43 53 61 80

socomo@socomo.fr

www.socomo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2012

DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association HABITAT JEUNES LAVAL – 24 Rue Mazagran – 53000 LAVAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe, en page 9 du présent rapport, expose l'importance des subventions dans le financement des travaux de la résidence Pierre de Coubertin. Ces informations sont complétées de considérations propres à l'exercice également fournies dans les notes « Etat des créances ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à :

- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe,
- Vérifier la comptabilisation des subventions d'investissement et de fonctionnement reçues au titre de l'exercice,
- Nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers financeurs,
- S'assurer de la correcte séparation d'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et elles ont donc contribué à la formation de notre opinion exposée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

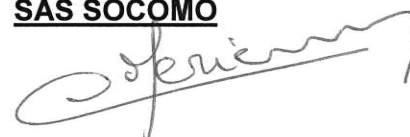
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Laval, le 4 juin 2013

Le Commissaire aux comptes

SAS SOCOMO



Christophe MERIENNE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 503	5 861	642	1 545
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 098 285	620 907	477 378	525 794
Installations techniques, matériel et outilla	5 307 552	4 731 431	576 121	571 809
Autres immobilisations corporelles	1 803 877	1 594 748	209 130	225 643
Immob. en cours / Avances et acomptes	980 526		980 526	569 172
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	34 170		34 170	
TIAP & autres titres immobilisés	40		40	40
Prêts				150
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	9 230 953	6 952 947	2 278 006	1 894 152
Stocks				
Matières premières et autres approv.	27 227		27 227	24 359
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	141 930	6 310	135 620	99 668
Autres créances	586 042		586 042	662 446
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 334 807		1 334 807	1 816 071
Charges constatées d'avance	51 329		51 329	50 365
ACTIF CIRCULANT	2 141 335	6 310	2 135 025	2 652 910
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	11 372 288	6 959 257	4 413 031	4 547 062

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	157 123	157 123
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	898 653	807 919
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 826	90 733
Subventions d'investissement	954 445	954 445
Provisions réglementées	7 349	7 635
FONDS PROPRES	2 045 396	2 017 856
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	43 616	88 544
Provisions pour charges	332 554	424 043
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	376 170	512 586
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	1 202 038	1 303 589
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 202 038	1 303 589
Emprunts et dettes financières diverses	17 750	18 968
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 384	32 889
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 078	162 200
Dettes fiscales et sociales	477 828	473 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 962	13 243
Autres dettes	1 897	3 258
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 529	9 104
DETTES	1 991 466	2 016 619
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 413 031	4 547 062

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	3 495 057	3 454 549
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	395 888	384 371
Reprises et Transferts de charge	261 908	152 297
Cotisations		
Autres produits	14 723	1 640
Produits d'exploitation	4 167 577	3 992 857
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	639 518	603 159
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 004 730	796 398
Impôts et taxes	186 155	178 959
Salaires et Traitements	1 439 464	1 486 957
Charges sociales	595 693	584 187
Amortissements et provisions	224 460	220 548
Autres charges	5 558	5 800
Charges d'exploitation	4 095 578	3 876 008
RESULTAT D'EXPLOITATION	71 998	116 848
Opérations faites en commun		
Produits financiers	23 594	22 628
Charges financières	26 849	28 811
Résultat financier	-3 255	-6 183
RESULTAT COURANT	68 744	110 666
Produits exceptionnels	3 292	201
Charges exceptionnelles	44 210	20 133
Résultat exceptionnel	-40 918	-19 933
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	27 826	90 733
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges	5	

Comptes Annuels

2012

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HABITAT JEUNES LAVAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 4 413 031 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 27 826 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 32 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Construction :

La mise en travaux de la résidence Pierre de Coubertin a débuté en décembre 2009. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 583 819 euros répartis en trois phases.

Le financement des travaux se compose de subventions à hauteur de 64% et de prêts pour 36%.

La première phase des travaux qui concerne la rénovation de 39 logements s'est terminée le 31/08/2010.

La deuxième phase a débuté avec du retard.

Le coût total des travaux est laissé dans les constructions en cours. Aucun amortissement, ni reprise de subvention n'a été effectué sur l'exercice, considérant que les phases ne peuvent pas être distinguées.

La fin des travaux est prévue en cours d'année 2013.

Provisions des congés :

Il a été constaté une provision pour jours non pris. Cette provision concerne les cadres qui ont opté pour le forfait annuel de jours.

La valorisation est calculée entre le cumul des jours travaillés et le forfait annuel des jours.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 503			6 503
Immobilisations incorporelles	6 503			6 503
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 028 987			1 028 987
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	67 871	1 426		69 298
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 226 219	81 333		5 307 552
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 171 697	997		1 172 694
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	621 484	9 699		631 184
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	569 172	411 354		980 526
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 685 430	504 809		9 190 240
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		34 170		34 170
- Autres titres immobilisés	40			40
- Prêts et autres immobilisations financières	150		150	
Immobilisations financières	190	34 170	150	34 210
ACTIF IMMOBILISE	8 692 123	538 979	150	9 230 953

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		504 809	34 170	538 979
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		504 809	34 170	538 979
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			150	150
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			150	150

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 958	903		5 861
Immobilisations incorporelles	4 958	903		5 861
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	570 491	47 097		617 588
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	573	2 746		3 320
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 654 410	77 021		4 731 431
- Installations générales, agencements aménagements divers	957 296	18 615		975 911
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	610 242	8 594		618 836
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 793 013	154 073		6 947 086
ACTIF IMMOBILISE	6 797 971	154 976		6 952 947

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	370	154 073	154 443
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	370	154 073	154 443
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 779 301 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	141 930	135 621	6 309
Autres	586 042	586 042	
Charges constatées d'avance	51 329	51 329	
Total	779 301	772 992	6 309
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	3 419
Divers - produits à recevoir	504 500
Total	507 919

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	424 043	28 551	144 039		308 554
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	88 544	35 297	56 225		67 616
Total	512 586	63 848	200 264		376 170
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		69 484	146 910		
Financières					
Exceptionnelles					

Provisions pour gros entretiens :

La dotation aux provisions pour gros entretiens des foyers est déterminée selon un pourcentage appliquée à la valeur estimée des bâtiments dont l'association est propriétaire. La reprise de ces provisions s'effectue selon les travaux de gros entretiens réalisés.

Cette année, une reprise a été comptabilisée pour les travaux de déamiantage : 94692.69 euros, de mises aux normes incendie : 21319.90 euros et refecton complète de logements : 28027.18 euros

Autres provisions pour charges :

Il a été constaté une provision de 24000,00 euros concernant l'évaluation externe imposée dans les établissements sociaux et médico-sociaux selon l'article L312-1.

Provision pour départ en retraite :

La provision pour départ en retraite correspond à l'engagement total des indemnités de fin de carrière. L'engagement est calculé selon la date de naissance du salarié, sa date d'entrée, son salaire, la probabilité qu'il reste dans l'association jusqu'à l'âge de la retraite.

Méthode de calcul : rétrospective des unités de crédits projetées

Hypothèses actuarielles retenues :

- Age de départ à la retraite : 62 ans

- Taux d'actualisation (net d'inflation): 2.06 %

Notes sur le bilan

L'association a souscrit un contrat collectif d'indemnités de fin de carrière. Il a été versé à la signature du contrat, une dotation de 150 000 euros.

- L'engagement total est de 217 355.15 euros
- déduction du versement 173 739.24 euros
- provision IFC à la clôture 43 615.91 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 963 082 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 202 038	156 729	439 783	605 526
Emprunts et dettes financières divers (*)	17 750	17 750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 078	203 078		
Dettes fiscales et sociales	477 828	477 828		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 962	52 962		
Autres dettes (**)	1 897	1 897		
Produits constatés d'avance	7 529	7 529		
Total	1 963 082	917 773	439 783	605 526
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	149 340			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. fres non parvenues	88 134
Int.courus emp.mazagran	4 048
Int. courus s/emp pt m.	192
Interets emprunts reha	684
Int.courus s/emp coub.	12 826
Gest.du fonds form.cont.	19 862
Gest.de la contr. constr.	6 334
Dettes provis. pr congés à payer	144 540
Charges sociales s/congés à payer	70 587
Divers - charges à payer	1 897
Total	349 105

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	51 329		
Total	51 329		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	7 529		
Total	7 529		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires et ressources****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/12/2012
Restauration	2 189 195
Hébergement	1 268 418
Divers	37 445
TOTAL	3 495 057

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 7 200 Euros

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 5 019 heures.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 163 511 Euros.

* Cumul : 163 511 Euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts des emprunts	156 513
Autres engagements donnés	156 513
Total	156 513

Christophe MERIENNE

Olivier BOISNARD

Loïc GRANGER

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

HABITAT JEUNES LAVAL

24, Rue Mazagran

53000 - LAVAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**



15, rue des Bordagers - CHANGÉ
CS 92107

53063 LAVAL CEDEX 9

Tél. 02 43 53 81 61

Fax. 02 43 53 61 80

socomo@socomo.fr

www.socomo.fr



Christophe MERIENNE

Olivier BOISNARD

Loïc GRANGER

▶ Experts Comptables

▶ Commissaires aux Comptes

HABITAT JEUNES LAVAL

24, Rue Mazagran

53000 - LAVAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**



15, rue des Bordagers - CHANGÉ
CS 92107

53063 LAVAL CEDEX 9

Tél. 02 43 53 81 61

Fax. 02 43 53 61 80

socomo@socomo.fr

www.socomo.fr



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 612.5 du Code de commerce.

Fait à Laval, le 4 juin 2013
Le Commissaire aux comptes

SAS SOCOMO



Christophe MERIENNE